



Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 25–28 mai 2015

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2015/6-C/1/Corr.1
20 mai 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'EXAMEN DU CADRE DE FINANCEMENT, Y COMPRIS LE TAUX DE RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS

RECTIFICATIF

À sa 158^{ème} session, le Comité financier de la FAO a demandé que le libellé de l'alinéa iii) du projet de décision soit amendé de telle sorte que l'accent soit mis sur le fait que toutes les utilisations du solde du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes continueront d'être soumises à l'approbation du Conseil, comme indiqué dans la conclusion 2.

En conséquence, le projet de décision est remplacé par le texte ci-après.

PROJET DE DÉCISION*

Prenant acte du document intitulé "État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects" (WFP/EB.A/2015/6-C/1 + Corr.1) ainsi que des consultations tenues pour parachever l'examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects, le Conseil:

- i) accueille avec satisfaction les plus récentes informations sur l'examen du cadre de financement et attend avec intérêt de nouvelles mises à jour régulières;
- ii) prend note des conclusions de l'examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects figurant dans le présent document;
- iii) prend note du fait que toutes les utilisations du solde du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes continueront de lui être soumises pour approbation, et donne son aval à l'utilisation du solde de ce Compte aux fins suivantes:
 - a) pour combler tout écart entre les recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects et les dépenses administratives et d'appui aux programmes approuvées;
 - b) pour servir de réserve afin de couvrir le risque de réduction des recettes au titre des coûts d'appui indirects ou le sous-financement du budget administratif et d'appui aux programmes;
 - c) pour financer des initiatives internes d'importance primordiale ou alimenter des fonds d'appui à caractère thématique; et
 - d) pour consolider les réserves du PAM;
- iv) approuve l'utilisation du produit net des intérêts crédité à la partie non affectée du Fonds général: i) pour consolider les réserves du PAM et renforcer la gestion du risque financier; ii) pour financer des initiatives internes d'importance primordiale si les fonds du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes sont insuffisants; et iii) pour couvrir des dépenses récurrentes uniquement en dernier ressort;
- v) attend avec intérêt que le niveau cible du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes soit examiné plus avant.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.